

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 23 octobre 2025 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 23 octobre 2025 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 25 membres sur les 33 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°CA20251002

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025.

*Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 6
Total présents et représentés : 25
Nombre de votants : 25
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 25*

*Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 25*

*X à l'unanimité des suffrages exprimés
☐ à la majorité des suffrages exprimés*

Transmis au Rectorat le 24/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Document soumis à la délibération du conseil d'administration du 23 octobre 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

10 JUILLET 2025

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est réuni le :
Jeu**di 10 juillet 2025, à 13 heures 30,**
sous la Présidence de Monsieur Etienne GHEERAERT,
dans les locaux de Grenoble INP – UGA et en visioconférence,
46 avenue Félix Viallet à Grenoble

ÉTAIENT PRÉSENTS

Professeurs et assimilés (collège A)

Marie-Laurence CARON, Laurent DAVOUST, Étienne GHEERAERT, Thomas REVERDY

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

Marion DOHEN, David EON, Nicolas RUTY

Personnels Ingénieurs, administratifs techniques et de service IATS (Collège C)

Patrick GUILLOU, Nancy IACONO-NOUXET, Antoine LE GRAND

Étudiants (collège D)

Syméon TAUPIAC

Personnalités qualifiées

Pascale BAYLE-GUILLEMAUD, Isabelle MARGAIN, Pascal MIOCHE, Laurent RUBALDO, Valérie THEROND

Autres membres de droit

Vivien QUEMA, Jean-François FRASES, Pierre SEVEL

Invités

Léa BALDET, Alice CAPLIER, Alexa CHEVALLET, Céline DARIE, Mnacho ECHENIM, Geoffroy ENJOLRAS, Cécile GROS, Hervé GUIOL, David HELY, Anne-Marie LE CAPON, Eduardo MENDES, Ioannis PARISSIS, Stéphane PIGNARD, Isabella ZIN-TOMASINO

ABSENTS EXCUSES

Professeurs et assimilés (collège A)

Laurent LEFEVRE

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

Oliwia KURTYKA, Stéphane MANCINI

Étudiants (collège D)

Romane DUBOIS, Emmanuelle GIRARD, Romane GUEDON, Rémi MUSTIERE

Personnalités extérieures

Jacques GOUDET, Jacqueline MADRENNES

Personnalités qualifiées

Alexandre BARRE, Christophe BEGUINET, Géraldine EYRAUD, Pierre-Alexandre FUHRMANN, Christine GOCHARD, Aimeric MOUGEOT, Emmanuelle PERRET, Serge PERUCCIO

Autres membres de droit

Hubert HEMART, Yassine LAKHNECH

Invités

Oum-EI-Kheir AKTOUF, Gülgün ALPAN, Lorena ANGHEL, Gaëlle CALVARY, Bertrand CELSE, Cédric DI TOFANO ORLANDO, Philippe GATTA, Benoît GIROUD, Jean-François LAC, Marie-Anne LE DAIN, Emmanuel MAÎTRE, Lise MARCEL, Evelyne MAURET, Henri-Marc MICHAUD, Jean-Rossel MILLET, Frédéric NOËL, Emmanuel PASTUREL, Bernard PINEAUX, Sophie PRIMA,

Philippe PROTIN, Pascale REY-PIROLLE, Delphine RIU, Tina SAILLARD, Alain SCORDEL, Olivier TARAMASCO.

SOMMAIRE

1. Stratégie et gouvernance.....	4
a. Débat d'orientation stratégique (DOB) 2026 (<i>délibération</i>).....	4
2. Formation, recherche, valorisation	5
a. Présentation de la nouvelle maquette pédagogique de 1A de Grenoble INP – Phelma, UGA (<i>présenté en CEVU</i>) (<i>délibération</i>)	5
b. Règlement des études et des examens de la Prépa 2025/2026 et spécifique de la Prépa Grenoble-Valence 2025-2026 (<i>présenté en CEVU</i>) (<i>délibération</i>)	7
c. Règlements des études complémentaires du cycle ingénieur de l'année 2025/2026 (<i>présenté en CEVU</i>) (<i>délibération</i>)	8
d. Règlement des études du diplôme d'ingénieur spécialisé en économie régénérative à Grenoble INP – Ensimag, UGA 2025-2026 (<i>présenté en CEVU</i>) (<i>délibération</i>)	11
e. Règlements spécifiques du Cycle Licence professionnelle 2025/2026 (<i>présenté en CEVU</i>) (<i>délibération</i>)	12
f. Règlement des études complémentaires des masters 2025/2026 (<i>présenté en CEVU</i>) (<i>délibération</i>)	13
g. Règlements des Certificats de compétences et Diplômes d'établissement 2025/2026 (<i>présenté en CEVU</i>) (<i>délibération</i>)	14
h. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) 2025/2026 (<i>présenté en CEVU</i>) (<i>délibération</i>)	14

La séance est ouverte à 13 heures 33.

Etienne GHEERAERT

Sont présents dans le bureau de l'administrateur général : Jean-François FRASES (DGS), Isabella ZIN-TOMASINO (vice-présidente formation), Alexa CHEVALLET (DGS Adjointe) et Cécile GROS (DGS). Les autres participants sont connectés à distance.

Je vous prie d'excuser Christine GOCHARD pour son absence. Je ferai office de président de séance pour ce Conseil d'administration.

Le quorum préconisé par le règlement intérieur est atteint.

Huit pouvoirs nominatifs ont été adressés pour ce Conseil d'administration :

- Rémi MUSTIERE donne pouvoir à Syméon TAUPIAC ;
- Oliwia KURTYKA donne pouvoir à Thomas REVERDY ;
- Aimeric MOUGEOT donne pouvoir à Marion DOHEN ;
- Laurent LEFEVRE donne pouvoir à Patrick GUILLOU ;
- Stéphane MANCINI donne pouvoir à Nicolas RUTY ;
- Jacques GOUDET donne pouvoir à Marie-Laurence CARON ;
- Serge PERUCCIO donne pouvoir à Isabelle MARGAIN ;
- Alexandre BARRE donne pouvoir à Laurent RUBALDO.

Ce cinquième Conseil d'administration de l'année est exceptionnel. Nous faisons tout pour l'éviter mais nous devons traiter quelques sujets. L'objectif est d'organiser une réunion courte et en visioconférence puisque les sujets évoqués ont déjà été discutés précédemment ou sont des points techniques déjà passés en CV ou en Conseil scientifique.

Nous souhaitons ajouter un point sur la politique tarifaire de l'établissement en matière de formation, suite à une erreur dans la décision votée le 12 juin. Y a-t-il des oppositions à cet ajout ? Pour les votes, vous pouvez lever la main virtuellement.

L'ajout du point à l'ordre du jour est validé à l'unanimité.

1. Stratégie et gouvernance

a. Débat d'orientation stratégique (DOB) 2026 (*délibération*)

Etienne GHEERAERT

Pour rappel, nous vous avons présenté le débat d'orientation budgétaire 2026 le 12 juin mais nous ne pouvions pas le voter car il devait s'inscrire dans la lettre d'orientation budgétaire de l'UGA, alors en cours de discussion. Cette lettre a désormais été validée par le Conseil d'administration de l'UGA sans modification et notre débat d'orientation budgétaire reste donc inchangé.

Vivien QUEMA

En tant que composante de l'UGA, notre DOB s'inscrit effectivement dans la lettre d'orientation budgétaire de l'UGA. Il s'agit de vérifier que notre stratégie ne va pas à contre-courant de celle du site. Cela ne signifie aucunement que l'UGA décide de ce que doivent faire les établissements composantes. C'est une mise en cohérence des dialogues entre les différents établissements du site. Comme mentionné, nous n'avons pas modifié ce qui avait été présenté lors du précédent Conseil d'administration.

Etienne GHEERAERT

En l'absence de remarque, je propose de passer au vote.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve le débat d'orientation budgétaire pour 2026. »

La délibération est adoptée à la majorité (huit abstentions).

Etienne GHEERAERT

Nous avons deux étapes importantes dans notre relation avec l'UGA : l'inscription de notre stratégie dans celle de l'UGA, comme pour ce DOB, et la présentation de notre campagne emploi au conseil académique de l'UGA en octobre. Ces deux étapes permettent d'accorder notre stratégie avec celle du site.

2. Formation, recherche, valorisation**a. Présentation de la nouvelle maquette pédagogique de 1A de Grenoble INP – Phelma, UGA (présenté en CEVU) (délibération)****Katell MORIN-ALLORY**

Phelma fonctionne comme deux écoles en une avec deux voies d'entrée : PMP (physique, matériaux, procédés) et PET (physique, électronique, télécom). Au premier semestre, certains cours sont communs mais une séparation importante existe entre ces deux voies. Au second semestre, nous ouvrons une troisième possibilité : physique instrumentation. Cette organisation influence le choix des filières en deuxième année : les étudiants PMP s'orientent vers l'électrochimie, l'énergie, l'environnement, les sciences de l'ingénierie ou le nucléaire, tandis que les étudiants PET vont vers l'électronique intégrée, le traitement du signal ou les systèmes embarqués. Trois autres filières (biomédicale, ingénierie physique pour la photonique et microélectronique et nanotech) sont ouvertes à tous.

Notre réforme vise à réduire les différences entre PET et PMP en mutualisant davantage les cours du premier semestre et à améliorer les conditions

d'apprentissage, les étudiants ayant actuellement jusqu'à huit cours différents en parallèle. Nous voulons simplifier la compréhension, la gestion et l'administration des cours. Nous voulons assurer un bagage plus cohérent pour les étudiants optant pour la voie PI et mettre en place une mutualisation avec les filières par apprentissage MT/PET et MEP/PMP. Ces motivations s'inscrivent dans un contexte de modularisation, d'intégration de l'IA et de réduction du coût de la formation en première année.

Notre proposition sépare chaque semestre en deux périodes avec sept UE : une UE transverse sur les deux périodes, cinq UE techniques de quatre ECTS et une UE projet en deuxième période. Une UE technique représente environ 44 heures élèves (14 CM, 14 TD et 4 TP).

Au semestre 5, nous nous appuyons sur les bases communes (physique, électronique, matériaux, mathématiques, informatique) avec un léger renforcement selon la voie d'entrée. Au S6, nous proposons une spécialisation par filière (PET, PI, PMP) avec des cours communs et spécifiques.

Nous avons décidé de réduire les enseignements pratiques hors spécialité tout en conservant les cours de spécialité, qui ont été déplacés du premier au second semestre. Les cours de pré-orientation ont été supprimés et remplacés par des cours de spécialité. Le projet de groupe est transformé en « BE Gestion de projet » au S5 et « projet IA » au semestre 6. Nous avons également ajouté un cours de Verilog au second semestre.

Pour le semestre 6, la première période s'articulera autour des mathématiques, de la physique et de l'électronique et la deuxième autour de l'information et des matériaux. L'UE « Gestion de projet » s'étendra sur les deux périodes, tout comme l'UE transverse.

Pour le semestre 6, les trois voies de spécialisation seront plus marquées. Les mathématiques et l'informatique resteront dans le tronc commun, même si les projets différeront selon la voie. L'UE « Traitement du signal » sera partagée entre PET et PI et l'UE « Physique II » entre PI et PMP. Pour la deuxième période, les étudiants seront spécialisés en filière. Le projet IA concernera toutes les filières.

En conclusion, cette réforme permet de mieux structurer les enseignements, de simplifier la gestion administrative et de mieux intégrer les formations par apprentissage. Elle réduit le nombre de cours en parallèle, élimine tout cours magistral après 15 heures 30 et rapproche les examens des cours.

Cette réforme permet de réduire de plus de 500 heures équivalent TD, hors mutualisation MT/MEP et réduction Verilog en deuxième année. Plusieurs modules

connaissent une évolution importante : informatique, gestion de projet, projet IA, cours de spécialisation.

Etienne GHEERAERT

Cette nouvelle maquette a été examinée en CEVU et obtenu deux abstentions et deux votes défavorables. Les remarques indiquent que les étudiants n'ont pas été associés à l'élaboration, ce qui justifie sûrement ces votes.

Vivien QUEMA

Merci à Katell qui remplit cette fonction cruciale de directrice des études et merci à toute l'équipe pédagogique de Phelma et à sa directrice Alice pour tout le travail réalisé. Cette réforme est extrêmement importante pour l'établissement et prouve que nous sommes en constante évolution pour répondre à différentes exigences.

Patrick GUILLOU

Les étudiants ont été très peu mentionnés dans cette présentation, ce qui me questionne. En outre, pourquoi avoir ajouté l'IA à la formation ?

Katell MORIN-ALLORY

Nous nous sommes appuyés sur les évaluations indicatives des étudiants et avons pris en compte leurs remarques. Concernant l'IA, nous avons répondu à une demande de la CTI.

Alice CAPLIER

Une assemblée générale a été convoquée pour discuter de cette réforme avec tous les élèves. Sur les 1 250 élèves de Phelma, seuls 30 étaient présents. Concernant l'intelligence artificielle, notre motivation n'est pas seulement l'injonction de la CTI. Il est nécessaire de sensibiliser nos élèves à la bonne utilisation de l'IA générative. Tous les étudiants utilisent déjà fréquemment des outils comme ChatGPT et je ne suis pas convaincue qu'ils l'utilisent toujours de façon optimale.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve la nouvelle maquette pédagogique 1A à Phelma. »

La délibération est adoptée à la majorité (six votes défavorables, deux abstentions).

b. Règlement des études et des examens de la Prépa 2025/2026 et spécifique de la Prépa Grenoble-Valence 2025-2026 (présenté en CEVU) (délibération)

Isabella ZIN-TOMASINO

Pour rappel, les règlements de scolarité nécessitent un avis du CEVU mais l'approbation finale relève du CA. Nous ne présentons aujourd'hui que ceux ayant subi des modifications. Un important travail de refonte a été mené par la DGS et la DREFE pour harmoniser notre soixantaine de règlements, répondre à un

accroissement des contentieux en matière de scolarité, adopter une structure plus cohérente tant au niveau du règlement-cadre qu'en rapport avec les règlements complémentaires, se conformer aux recommandations d'organismes certificateurs tels que la CTI et intégrer les préconisations issues du groupe de travail Sclolarité.

J'en profite pour remercier la DGS, la DREFE, le réseau Sclolarité et les DE qui ont travaillé sur ces règlements.

Concernant le règlement de la Prépa des INP, commun à toutes les prépas, les principales modifications incluent l'ajout de Bretagne INP, des précisions sur les jurys de validation de première et deuxième année, l'introduction d'un jury de passage en deuxième année et la composition des jurys d'admission dans les écoles.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve le règlement des études et des examens de la Prépa des INP et spécifique à la Prépa des INP de Grenoble et Valence, pour la rentrée 2025/2026. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

c. Règlements des études complémentaires du cycle ingénieur de l'année 2025/2026 (présenté en CEVU) (délibération)

Isabella ZIN-TOMASINO

Concernant les règlements des études complémentaires du cycle ingénieur, nous avons un règlement cadre commun et des règlements spécifiques pour chaque composante, tous structurés en quatre chapitres identiques : inscription, organisation des études, modalités de validation et discipline générale.

Pour Grenoble INP - Ense3, UGA, les modifications portent sur :

- les commissions et les jurys d'admission ;
- l'organisation des études avec la démarche d'amélioration continue ;
- les types de stages et les aménagements des parcours pédagogiques ;
- la composition des jurys, la validation des connaissances et des compétences, la validation de la compétence à travailler à l'international pour les étudiants de nationalité étrangère, la validation du niveau de langue en anglais et en français, l'incitation à pratiquer une deuxième langue vivante et l'ajout d'une compétence associée à la RSE.

Pour Grenoble INP - Ensimag, UGA, les modifications portent sur :

- le choix des filières de troisième année pour les élèves ingénieurs inscrits en alternance ;
- les stages (nature, objectif, durée) ;
- la validation des parcours à l'étranger ;

- la caractérisation des périodes ;
- la validation de la compétence à travailler à l'international ;
- le calcul de la moyenne du diplôme.

Pour Grenoble INP - Esisar, UGA, nous proposons un règlement-cadre de scolarité du premier cycle et un règlement complémentaire, à l'image des autres écoles. Nous avons précisé les modalités de stages, les modalités de validation des études avec la mise en place de conseils intermédiaires, les absences, les types de stage et les sessions d'examen (pas de rattrapage en première année).

Des précisions ont été apportées concernant la validation des études :

- l'évaluation par appréciation ;
- les conditions de validation du cursus des élèves-ingénieurs inscrits en cycle en alternance ;
- la validation des connaissances et des compétences ;
- la validation de la compétence à travailler à l'international ;
- la validation du niveau de langue ;
- la validation de la compétence associée à la RSE.

Concernant la discipline générale, des précisions ont été apportées concernant la présentation de la carte d'étudiant pour accéder aux bâtiments et l'interdiction de boire et manger dans toutes les salles dédiées aux activités pédagogiques.

Pour Grenoble INP - Génie industriel, UGA, les précisions portent sur :

- les stages ;
- les parcours à l'étranger ;
- la validation de la compétence à travailler à l'international ;
- les obligations liées aux ressources prêtées aux élèves-ingénieurs, les règles de confidentialité, le respect des ressources matérielles et les règles relatives aux équipements de protection individuels.

Pour Grenoble INP – Pagora, UGA, une refonte importante a été réalisée pour intégrer les spécificités de l'alternance, qui représente une grande proportion de l'effectif de l'école. Il a été précisé que les candidats admis en cycle ingénieur en alternance disposent d'un délai de trois mois pour trouver un contrat après leur inscription. Des précisions ont été apportées à la majorité des sections relatives à l'organisation des études, aux modalités de validation et à la discipline générale.

Concernant Grenoble INP – Phelma, UGA, l'organisation des études a été précisée sur plusieurs aspects :

- le temps de travail des élèves ingénieurs ;
- l'assiduité ;
- les stages ;
- la valorisation de l'engagement associatif et citoyen dans la formation ;
- la valorisation des élèves sportifs, artistes et entrepreneurs dans la formation ;
- les modalités de départ à l'étranger.

Les précisions suivantes ont été apportées aux modalités de validation des études :

- les jurys de période ;
- le déroulement des épreuves ;
- les évaluations en contrôle continu ;
- la validation du parcours pédagogique de l'année des élèves-ingénieurs inscrits en cycle en alternance ;
- les modalités de composition et de validation des parcours relatifs aux formations MT et MEP ;
- la validation des connaissances et des compétences, notamment celle à travailler à l'international ;
- la mention au diplôme en fonction de la moyenne.

Enfin, pour Polytech Grenoble – INP, UGA, qui appartient à Grenoble INP - UGA mais fait partie du réseau national Polytech, le règlement présente quelques spécificités. Le règlement des études est applicable à compter de la rentrée universitaire ciblée. Il faut intégrer des avenants aux règlements des études relatifs respectivement aux années n-1 et n-2 pour que les étudiants en deuxième et troisième année bénéficient des modifications.

Les principales modifications sont les suivantes :

- libellé de deux des spécialités de Polytech Grenoble – INP, UGA désormais intitulés « Gestion des Risques – QHSE » et « Matériaux, Innovations, Transitions » ;
- suppression des polypoints suite à une demande de la CTI ;
- validation des parcours PeiP A et PeiP D.

Des actualisations concernent les étudiants hors spécialité par apprentissage et années de formation en alternance :

- prise en considération exceptionnelle d'un contrat de travail en substitution au stage en entreprise ;
- précisions sur la notation ;
- précisions quant aux absences ;
- précisions relatives à la nature de la demande d'une révision de décision de jury ;
- validation des unités d'enseignement, dont la nécessité d'obtention d'un quitus pour valider une matière non évaluée par une note.

Concernant les étudiants en apprentissage, un changement majeur concerne la note zéro en cas de retard sur le rendu de la note d'entreprise. Les précisions sur la notation, les absences, les demandes de révision de décision de jury et la validation des unités d'enseignement sont similaires aux précédentes.

Des modifications ont été apportées pour les parcours « Gestion des Risques – QHSE », « Géotechnique et Génie Civil », « Matériaux, Innovations, Transitions » et « Technologies de l'Information pour la Santé » en alternance. Il faut de préférence avoir validé la mobilité internationale à l'issue de l'année 4. Les autres

modifications sont les mêmes que dans les règlements précédents. Les polypoints sont supprimés pour les étudiants déjà inscrits.

Etienne GHEERAERT

Les règlements des études complémentaires du cycle ingénieur ont été discutés en CEVU et validés à l'unanimité. Avez-vous des questions ou remarques ?

Tel n'est pas le cas.

Vivien QUEMA

Je vous remercie pour tout le travail réalisé.

Isabella ZIN-TOMASINO

Merci à la DREFE, à la DGS et au réseau des écoles. C'est le fruit d'un important travail collectif.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve les règlements des études et des examens complémentaires du Cycle Ingénieur, pour l'année universitaire 2025/2026. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

d. Règlement des études du diplôme d'ingénieur spécialisé en économie régénérative à Grenoble INP – Ensimag, UGA 2025-2026 (présenté en CEVU) (délibération)

Isabella ZIN-TOMASINO

Le prochain règlement concerne le nouveau diplôme d'ingénieur spécialisé en économie régénérative, un Bac+6 porté par Grenoble INP – Ensimag, UGA. Ce diplôme labellisé par la CTI ouvrira à la rentrée.

Le règlement suit la même structure que les autres, avec les mêmes annexes, mais comporte des spécificités car les élèves sont uniquement en formation continue ou en formation professionnelle par alternance. Il ne prévoit pas de dispositions relatives aux stages, aux parcours à l'étranger et à la compétence RSE. La section relative à la propriété intellectuelle a été adaptée car elle est parfois partagée entre entreprises, établissement et étudiants.

Nous sommes ravis de la création de ce diplôme.

Etienne GHEERAERT

Ce règlement a été discuté en CEVU et validé à l'unanimité. Avez-vous des questions ou remarques ?

Tel n'est pas le cas.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve le règlement des études et des examens du diplôme d'ingénieur de spécialisation en économie régénérative de Grenoble INP - Ensimag, UGA, pour la rentrée 2025/2026. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

e. Règlements spécifiques du Cycle Licence professionnelle 2025/2026
(présenté en CEVU) (délibération)

Isabella ZIN-TOMASINO

Pour les licences générales portées par Grenoble INP - UGA, aucune modification du règlement des études n'a été apportée.

Pour les licences professionnelles, nous avons harmonisé la nomenclature : « stage » devient « alternance en entreprise » et « directeur de mémoire » devient « responsable pédagogique ». L'assiduité a été modifiée pour réduire de cinq à deux jours ouvrés le délai de justification d'absence. Nous avons précisé les règles d'acquisition des UE et spécifié que le mémoire doit être écrit avec soutenance orale pour valider les alternances en entreprise.

Etienne GHEERAERT

Ces règlements ont été discutés en CEVU et validés à l'unanimité. Avez-vous des questions ou remarques ?

Tel n'est pas le cas.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve les règlements des études et des examens du cycle Licence professionnelle de Grenoble IAE – INP, UGA, pour la rentrée 2025/2026. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

f. Règlement des études complémentaires des masters 2025/2026
(présenté en CEVU) (délibération)

Isabella ZIN-TOMASINO

Comme pour les cycles ingénieurs, nous disposons d'un règlement cadre et de règlements spécifiques à chaque mention ou parcours de master.

Nous avons modifié certains intitulés :

- le parcours HCE (*Hydraulic and Civil Engineering*) devient HCEE (*Hydraulic and Civil Environmental Engineering*) ;
- le parcours Réseaux Informatiques d'Entreprise (RIE) devient Réseaux, Systèmes, Cybersécurité (RSC) ;
- le parcours *Biorefinery and Biomaterials* devient *Biorefinery and Biobased materials*.

Pour les masters de Grenoble INP – Phelma, UGA, des modifications essentiellement de forme ont été appliquées à l'ensemble des mentions et parcours. La seule modification majeure porte sur le Master Mention Science et génie des matériaux, parcours GECS : en cas de redoublement, les matières validées au titre de l'année universitaire 2024/2025 permettront de valider les UE de la maquette applicable au titre de l'année universitaire 2025/2026, couvrant la même discipline.

Pour Grenoble IAE – INP, UGA, le master Management de l'Innovation inclut le nouveau parcours Innovation à visée régénérative. Les modifications majeures applicables à l'ensemble des mentions et parcours sont les suivantes :

- une identification détaillée des semestres de formation ;
- la limitation au dernier jour des cours du semestre 10 au plus tôt pour débiter un contrat en alternance ;
- des précisions en matière d'assiduité aux enseignements ;
- l'application de mêmes règles de compensation au sein d'une mention ;
- le détail des attendus et modalités se rapportant à la validation de la compétence internationale ;
- la description de la validation de la formation de toutes les activités des étudiants dans le document « statut ENGAGEMENT étudiant » ;
- des précisions relatives aux modalités de validation dans le diplôme, dans le cadre des aménagements spécifiques ;
- des dispositions précisant l'application du droit à la seconde chance ;
- des compléments portant sur les jurys, notamment sur les modalités de communication sur la composition des jurys ;
- la mise en œuvre spécifique aux formations de la composante d'aménagements bénéficiant aux élèves ayant validé dans leur cursus antérieur des connaissances en lien avec le parcours.

Les règlements des autres masters restent inchangés.

Etienne GHEERAERT

Ces règlements ont été discutés en CEVU et validés à l'unanimité. Avez-vous des questions ou remarques ?

Tel n'est pas le cas.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve les règlements des études et des examens complémentaires du cycle Master, pour la rentrée 2025/2026. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

g. Règlements des Certificats de compétences et Diplômes d'établissement 2025/2026 (présenté en CEVU) (délibération)

Isabella ZIN-TOMASINO

Nous disposons de diplômes d'établissement, sans accréditation nationale mais délivrés par l'établissement, ainsi que de diplômes liés aux certificats de compétences pour des formations courtes proposées par le département de formation professionnelle. Pour la rentrée 2025-2026, nous créons un nouveau Bachelor en *Nuclear Engineering* à Grenoble INP – Phelma, UGA, avec un règlement des études bâti sur le modèle des règlements de licence.

Etienne GHEERAERT

Ce règlement a été discuté en CEVU et validé à l'unanimité. Avez-vous des questions ou remarques ?

Tel n'est pas le cas.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve les règlements des études des certificats de compétences et des diplômes d'établissement, pour la rentrée 2025/2026. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

h. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) 2025/2026 (présenté en CEVU) (délibération)

Isabella ZIN-TOMASINO

Je remercie à nouveau la DREFE, les réseaux de scolarité, les directeurs des études et tous les responsables d'unités d'enseignement pour ce travail fastidieux,

qui consiste à décrire les modalités de validation et de contrôle de toutes les unités d'enseignement. Cette démarche est imposée par la réglementation et fait suite à des injonctions du rectorat.

L'objectif d'homogénéisation de la présentation sous une forme unique de support est d'ores et déjà atteint avec la présentation de ce jour. Nous avons travaillé avec l'outil RéFens, qui permet une extraction homogène et automatique des données. Seuls les tableaux de la prépa restent différents des autres composantes en raison de leur fonctionnement spécifique. Pour Grenoble IAE – INP, UGA, nous avons produit des documents adaptés aux moyens humains disponibles et nous les uniformiserons plus tard.

Etienne GHEERAERT

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences ont été discutées en CEVU et validées à l'unanimité. Avez-vous des questions ou remarques ?

Tel n'est pas le cas.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve les modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2025/2026. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

i. Politique tarifaire de l'établissement en matière de formation

Isabella ZIN-TOMASINO

Nous devons corriger deux éléments dans les tarifs de formation en apprentissage votés le 12 juin 2025.

D'abord, le tarif des formations Phelma pour les PME est de 11 500 euros et non 13 000 euros comme indiqué par erreur.

Ensuite, nous précisons que, pour les organismes du secteur public, le reste à charge est limité à 50 % du tarif de formation, pour éviter aux étudiants le paiement intégral. De ce fait, la colonne « Modulation des tarifs des contrats d'apprentissage et de professionnalisation pour le secteur privé » est maintenant intitulée « Modulation des tarifs des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ».

Etienne GHEERAERT

Ces modifications n'ont pas été examinées en CEVU car les erreurs ont été détectées a posteriori.

Isabella ZIN-TOMASINO

Nous avons eu des échanges avec les directeurs des écoles mais nous n'avons pas eu le temps de sonder le CEVU. Nous avons besoin de la validation du conseil d'administration pour valider les dossiers en attente.

David EON

Pouvez-vous clarifier la phrase « reste à charge limité à 50 % du tarif » ?

Isabella ZIN-TOMASINO

Le coût total de formation est supérieur au tarif que nous affichons. Pour le secteur public, nous limitons le reste à charge à 50 % du tarif de vente. Ainsi, sans aide de l'OPCO, l'étudiant paiera au maximum 6 500 euros.

Etienne GHEERAERT

Y a-t-il d'autres commentaires ou questions ?

Tel n'est pas le cas.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve la politique tarifaire de l'établissement en matière de formation, à compter de la rentrée 2025. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Isabella ZIN-TOMASINO

Merci pour votre compréhension.

Etienne GHEERAERT

L'ordre du jour est épuisé. Le prochain Conseil d'administration aura lieu le jeudi 23 octobre 2025 à 13 heures 30.

En 2026, nous aurons encore besoin d'un Conseil d'administration en juillet pour que notre dialogue d'orientation budgétaire s'inscrive dans la politique de site.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

La séance est levée à 14 heures 46.